

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation 29 mars 2024
-------------------------------------

Date d'affichage 29 mars 2024
----------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures quarante cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents** : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

**Représentées** : Valérie PELLERIN représentée par Liliane VOYARD, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Véronique STOLTZ a été nommée secrétaire de séance.  
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

## Objet : Affectation de résultats

N° de délibération : 20240421

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 086 661,15	2 574 661,29
Recettes	787 245,99	3 301 969,52
Résultat 2023	- 299 415,16	727 308,23
Report exercices antérieurs	362 234,03	
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>62 818,87</b>	<b>727 308,23</b>

	Restes à réaliser
Dépenses	66 124,00
Recettes	144 879,50
<b>Résultat 2023</b>	<b>78 755,50</b>

Ainsi la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 62 818,87 €.

Le budget primitif 2023 comportant un programme d'investissement conséquent il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 727 308,23 € en investissement et d'inscrire la recette au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

Le résultat de la section d'investissement : 62 818,87 € sera inscrit sur le compte de recette de report d'investissement : R001.

### Le conseil après en avoir délibéré :R

**DECIDE** d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 727 308,23 €.

2°) résultat de la section d'investissement : 62 818,87 € au compte de recettes de report d'investissement : R001

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
19	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Véronique STOLTZ  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

